

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École de l'Assomption
Rencontre extraordinaire**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE DE L'ASSOMPTION**

**Procès-verbal du conseil d'établissement tenu le
1^{er} février 2018, 19 h 00
à l'École de l'Assomption**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Gina Minier, parent
Marie-Claude Gauthier, parent
Marcel Béland, membre communauté
Marie-Josée Daigle, parent
Caroline Plante, enseignante
Katherine Turcotte, enseignante
Kim Desnoyers, enseignante
Mélanie Longpré, enseignante

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Josée Hallée, directrice par intérim

ÉTAIENT ABSENTES :

Myriam Champagne, personnel de soutien
Anaïk Fortin, enseignante
Karine Tremblay, resp. service de garde
Nikaëla Genesse, enseignante
Judith Beaudoin, parent
Aurélie Murray-Gagnon, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00

La présidente souhaite la bienvenue et constate le quorum à 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20CÉ1718-031

La présidente nous fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marie-Claude Gauthier et appuyé par madame Caroline Plante

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

Adoptée à l'unanimité

3. POINT D'INFORMATION : CHANGEMENT DES SECTEURS SCOLAIRES

Madame Josée Hallée et Madame Gina Minier présente la proposition de la commission scolaire suite à une rencontre avec Monsieur Guy Tardif. Les recommandations seront remises lors de la réunion du 13 février.

Madame Marie-Claude Gauthier rappelle que les enfants ont droits à deux changements d'école aller-retour. Elle dit également que les parents qui travaillent à Granby devront faire beaucoup de route pour aller chercher leurs enfants.

Madame Gina Minier nous fait la présentation des cartes de secteur. La réévaluation de la cote de dévalorisation a été fait dernièrement. Il n'est pas possible pour la CSVDC de connaitre le taux de défavorisation avant de faire les changements.

Madame Caroline Plante propose que la loi 180 soit assouplie pour accommoder des parents.

Proposition 1

Nous proposons que les élèves qui ont déjà eu un mouvement d'école forcé puisse terminer leur parcours dans leur école.

Proposition 2

Nous proposons que le secteur des rues Cowie et Grande-Ligne demeure dans la ville de Granby. De plus, il serait important que tous les enfants d'une même famille restent à l'école dans la même ville.

Madame Josée Hallée téléphone à Monsieur Guy Tardif pour connaitre le nombre d'élèves touchés. Il rappellera avec les informations.

Monsieur Guy Tardif nous donne ces informations :

Enfants qui quitteront pour l'école de l'Assomption : 43 élèves

Enfants qui arrivent d'Avé-Maria : 44 élèves

Enfants qui arrivent du Phenix : 49 élèves

Proposition 3

Les parents dont les enfants fréquentent déjà l'école de l'Assomption qui habitent le secteur des rues Cowie et Grande-Ligne auraient le choix d'envoyer leurs enfants à cette même école ou à Moisson-d'Or.

Proposition 4

Le conseil d'établissement pense que l'indice de défavorisation pourrait être affecté à la hausse en perdant le secteur Grande-Ligne et Cowie.

Madame Marie-Josée Daigle amène le point que les parents du secteur Cowie et Grande-Ligne ont pris des décisions en fonction de leur école de secteur et de l'endroit où ils travaillent.

Madame Marie-Claude Gauthier rappelle qu'il est important de donner notre avis concernant les changements de secteurs scolaires aux commissaires. Au moins, nous aurons dit ce que nous en pensions. Le courriel envoyé par la CSVDC aux parents n'étaient pas claires et les cartes n'étaient pas visibles. Nous pensons que plusieurs parents ont ignoré ce message pensant que ça ne les concernait pas.

Il serait important que les PV soient envoyés plus rapidement aux membres du CE. Nous recevons les informations trop tard. Il est recommandé que le PV soit transmis avant le 13 février.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

20CÉ1718-032

Il est proposé par madame Mélanie Longpré et appuyé par madame Marie-Josée Daigle.

QUE la séance soit levée à 8h20.

La prochaine rencontre du CÉ sera le 20 février 2017

Adoptée à l'unanimité

La présidente de l'assemblée

La direction